



Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur  
Du 2 Juillet 2019

Président Adrien ALAMICHEL

Présents : Adrien Alamichel, Daniel Sorand, Nicolas Costoux, Florence Lecoq, Caroline Fourré, Marc Cayol, Damien Lorieux, Alan Eliot, François Xavier Besne, Michèle Guérin, Liliane Fermin.

Excusés : Sylvie Nolin, Luc Graillot, Didier Macé, Pascal Marc.

Secrétaire de séance : Liliane Fermin.

1 - Le compte-rendu du 25 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2 – Sorties et voyages

Toutes les fiches sorties ont été validées pour cette saison.

- Ile Maurice : Michèle n'ayant pas reçu de réponse sur ce projet, cette sortie ne verra pas le jour pour 2019, mais sera reportée pour le printemps ou la Toussaint 2020.
- Sortie Malte : complet.
- Sortie famille à Erquy les 7 et 8 septembre

## 3– Manifestations Communications

Soirée 14 juillet chez Electro Précision à Champhol barbecue, bal, feu d'artifice une cinquantaine de personnes sont inscrites à ce jour.

Salon des associations le 7 et 8 septembre à Chartres.

Réunion des nouveaux adhérents le 12 septembre à l'odyssée à 20h.

Des séances baptêmes sont programmées le 13 et 16 septembre 2019 à l'espace plongée.

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra à la maison pour tous au Forum de la Madeleine le 15 octobre 2019 à 20h., pour valider le changement de nom du club « Subaqua Club de Chartres » qui deviendra « C'Chartres Métropole Subaqua ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 16 novembre à Champhol lors de la soirée des 50 ans du club. Les statuts seront soumis au vote le même jour.

Bruno Roudot se charge de faire migrer sur le site web le nouveau nom.

La soirée des 50 ans est finalisée, les invitations vous parviendront pendant l'été.

## 4 – Validation des fiches d'adhésions 2019 – 2020

Les tarifs cotisations restent les mêmes

Stage N1 inchangé

Stage N2 inchangé

Stage N3 augmentation

Tarif licence fédérale seule -12 ans : 15€ (ne concerne pas les adhésions club).

## 5 - Activité et Formation 2019-2020

N1, N2, N3. Tir sur Cible, PSP. Entraînement dirigé. Apnée.

Formation TIV avec le Codep 28. 3 candidats de Chartres

## 6 - Apnée

Le contenu des séances des semaines sans bloc s'incère dans la continuité pédagogique des formations de plongée en scaphandre (N1, N2...) mais sera ouverte à tous les membres du club qui voudront découvrir ou parfaire leurs connaissances en Apnée.

### Subaqua Club de Chartres

Association regis par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports

Affilié à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969

Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),

Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030, SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,

Complexe aquatique L'ODYSEE Rue du Médecin Générale BEYNE 28000 Chartres

www.scc28.fr

L'entraînement du mercredi de l'apnée sera prioritairement dédié à la formation de cadres apnéistes ainsi qu'aux niveaux donnant accès à l'autonomie.

### **7 - Formation gonflage**

Pascal Marc et Gilles Chauvet sont chargés du cursus de formation et recyclage pour le gonflage avec l'accord des membres du CD. Une session sera mise en place à la reprise de la saison.

### **8 - Prise en charge des frais de formation CADRES**

Avant tout début de stage il est important de contacter Daniel ou Nicolas pour connaître les diverses possibilités qui s'offrent à vous (déclaration sur cerfa, autres formalités...). Un rappel vous sera communiqué à votre entrée en formation.

### **9 - Occupation des bassins 2019-2020**

Les horaires d'occupation des bassins ont été légèrement modifiées, notamment sur les créneaux de formation en fosse pour les N1, N2, N3.

La plongée famille garde les mêmes horaires.

Le nouveau tableau sera disponible début septembre.

### **10 – RAPPEL IMPORTANT concernant les prérogatives d'encadrement**

Les encadrants doivent scrupuleusement respecter leurs prérogatives d'encadrement. Si nécessaire le DP / référent de séance doit les rappeler en début de cours.

Il est rappelé notamment que les E1 ne doivent pas dépasser la zone des 6m ni prodiguer des actes d'enseignement au-delà de cette profondeur.

### **Tour de table**

Caro demande l'acquisition de mono- palmes pour formation des apnéistes, également des chronomètres pour les entraînements. Un devis va être demandé.

Une formation PSC1 est à l'étude pour la future saison.

Prochaine réunion mardi 3 septembre 20h à l'odyssée

### **Subaqua Club de Chartres**

*Association regis par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports*

*Affilié à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969*

*Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969) ,*

*Agrée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030, SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,*

**Complexe aquatique L'ODYSSÉE Rue du Médecin Générale BEYNE 28000 Chartres**

*www.scc28.fr*